

AFQHO Info numéro 4 du 9 mai 2007

Association Francophone pour la Qualité Hospitalière

50, rue Alphonse Melun 94230 CACHAN Tél. 01 45 46 19 00

<http://www.afqho.com/>

mateda@atefo.fr

Sur Internet

Santé au travail

Le portail Santé Environnement Travail pour mieux appréhender les questions de santé environnement et de santé au travail.

<http://www.sante-environnement-travail.fr/>

DMP, toujours beaucoup de bruit, mais rien en vue

Le DMP et la CNIL

La CNIL expose que l'expérimentation du dossier médical personnel ne permet pas de mesurer son fonctionnement effectif. Elle appelle à un renforcement des mesures de sécurité :

- la nécessité d'une authentification forte de toute personne ayant accès au DMP ;
- la nécessité du recours à un chiffrement complet des données contenues ;
- la nécessité d'informer clairement et complètement les patients sur le fonctionnement du DMP et sur les modalités d'exercice de leurs droits.

<http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/sante/CCL-controleDMP-VD.pdf>

Rappel : en Juillet 2004, le Dossier Médical Personnel est lancé sans concertation préalable avec les principaux intéressés, c'est à dire les médecins. Ce projet pharaonique, financé avec des queues de cerises, devait permettre à la Sécurité Sociale de réaliser 6 milliards d'euros d'économie. Dès 2007, tout français devait disposer de son propre DMP en ligne et y accéder avec sa nouvelle carte verte. L'échéance était gravée dans le marbre par la Loi du 13 août 2004. Il n'y a pas eu de miracle.

Congrès

1ère Journée nationale de la SoFGRES" le 29 juin 2007 à La Sorbonne.

« Gouvernance des risques en établissement de santé".

Avec 4 thèmes et des partages d'expériences :

- la participation des usagers
- la politique de gestion des risques en établissement
- la gestion des risques au niveau des ARH et des CPOM
- la communication sur les risques.

Société française de gestion des risques en établissement de santé. <http://www.sofgres.org/>
(cf. pré programme joint)

Congrès du CIPIQ-S : Rouen, les 7 et 8 juin 2007.

Collaboration Internationale des Praticiens et Intervenants en Qualité - Santé

EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES : méthodes et mise en oeuvre

<http://www.cipiqs.org/articles.php?lng=fr&pg=86>

Bientôt au JO

Projet de décret sur les modalités d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux

Selon l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, les établissements sociaux et médico-sociaux doivent procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité de leurs prestations tous les cinq ans. Cette évaluation doit être effectuée par un organisme extérieur dont la liste est établie par l'Agence nationale d'évaluation sociale et médico-sociale

L'évaluation est distincte du "contrôle des normes en vigueur" et "de la certification". Elle doit "tenir compte des résultats des démarches d'amélioration continue de la qualité que peuvent réaliser les établissements et services".

L'évaluation externe doit comporter "deux volets complémentaires": celui relatif sur "l'effectivité des droits des usagers" et un "plus particulièrement adapté à l'établissement ou au service considéré". Ce deuxième volet doit étudier "l'accompagnement au développement personnel, à l'autonomie, selon la personnalité, les limitations d'activités ou la situation de fragilité de chaque individu, la sensibilisation au risque d'isolement affectif et social, la prise en compte des interactions avec les proches et l'environnement, l'inscription des actions dans la continuité des choix de l'individu, le travail mené sur l'accès aux droits".

L'évaluation doit "analyser les pratiques collectives" en programmant "des visites et entretiens individuels ou collectifs" et en animant "des réunions". Ces auditions concernent "les professionnels constitués en équipes de jour, de nuit, les stagiaires, les usagers et leurs proches". Elle examine « la prise en compte des procédures, références et recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées" par l'Anesm. La synthèse doit formuler des propositions et des préconisations.

FMC - EPP : une clarification nécessaire

L'Union Nationale des Médecins Spécialistes demande aux responsables politiques et aux législateurs de redonner une clarté sémantique aux différentes appellations (accréditation, certification, évaluation des pratiques ...).

<http://www.umespe.com/upload/news/01/0128.pdf>

Il y a, en effet, fort à faire. Il y a le classique « contrôle qualité », traduction impropre de « quality control » en lieu de Maîtrise de la qualité : « Partie du management de la qualité axée sur la satisfaction des exigences pour la qualité » (ISO 9000:2000). Il s'agit d'une méthode managériale et non d'une vérification. L'arrivée des « indicateurs de performance » avec le projet IPAQH est de la même veine. Rappelons le modèle de Donabedian pour l'évaluation des soins : 'structure', 'processus', 'résultat'. Clairement ces indicateurs de performance sont des indicateurs de processus et pas des indicateurs de résultats. Cette différence est capitale car il est bien montré que les indicateurs de processus sont peu adaptés pour préjuger des résultats dans le domaine de la santé.

Platine et Benchmarking

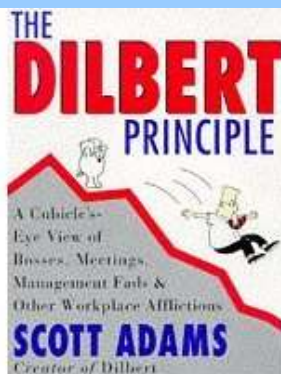
Une information publique et à jour sur l'évaluation des établissements de santé

Mais c'est en Grande Bretagne. Depuis avril 2005 en Grande Bretagne, la publicité de l'évaluation des établissements de santé n'y est pas un vain mot. Les résultats sont publiés sur le site de la Health Commission. Pour la déclaration 2006/2007, la date butoir était le 1^{er} mai. Les résultats seront publiés en octobre 2007. Les établissements de santé déclarent comment ils répondent à 24 normes et comment ils s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

C'est autre chose que le site Platine (cf. AFQHO info n°2).

<http://www.healthcarecommission.org.uk/serviceproviderinformation/annualhealthcheck.cfm>

Billet d'humour



«Votre société m'a engagé pour effectuer un audit ISO 9000. En gros, elle me paie pour vous dire que vous êtes une bande d'andouilles. C'est un boulot qui me convient à merveille...» (© Dilbert, Scott Adams).

Merci aux contributeurs, et en particulier à François Xavier Chaine & Gwenaële Régnier.

AFQHO Info ne peut vivre que grâce à vous. Communiquez vos contributions à : braillon.alain@chu-amiens.fr avec en objet : AFQHO Info